

CCP en gestion sonore dans le spectacle, les manifestations culturelles et évènementielles

Objectif du CCP et référentiel de compétences

Objectif du CCP

Evaluer, prévenir et gérer les risques auditifs auxquels sont exposés les personnels et le public des spectacles, des manifestations culturelles et évènementielles, des lieux d'enseignement et de pratiques, que le son soit amplifié ou non amplifié.

Les compétences visées

Compétence 1 (C1)

Etablir un diagnostic des situations à risque relatives à la physique du son et aux volumes sonores :

- lire et interpréter les principales grandeurs physiques liées et les exprimer dans les unités de mesures correspondantes ;
- comprendre les règles acoustiques de base du traitement acoustique d'un lieu et de l'isolation phonique ;
- identifier les outils de mesures sonores appropriés à chaque situation ;
- déterminer les seuils de dangerosité des niveaux sonore avec ou sans protection ;
- repérer les situations à risque pour les professionnels et le public, en intérieur ou en extérieur ;
- signaler aux responsables les situations présentant un risque pour les professionnels et/ou le public.

Compétence 2 (C2)

Mesurer l'impact des doses et niveaux sonores sur le fonctionnement, l'usure et les limites de l'appareil auditif :

- décrire l'anatomie et la physiologie de l'oreille ;
- prendre en compte la psycho acoustique et la variabilité de la perception auditive des personnes exposées ;
- identifier les principaux symptômes traumatiques de l'appareil auditif et ses lésions, temporaires ou irréversibles.

Compétence 3 (C3)

Participer aux actions de prévention et de protection des risques en matière de volumes sonores :

- connaître les obligations légales, réglementaires et administratives applicables,
- identifier les responsabilités vis-à-vis des professionnels et du public ;
- mobiliser les acteurs de la prévention des risques ;
- proposer des actions de protections collectives de réduction de l'exposition aux volumes sonores ;
- utiliser et faire utiliser les équipements de protection individuelle destinés aux professionnels et au public,
- informer les professionnels et le public des moyens de dépistage ;
- sensibiliser les personnes atteintes de troubles ou de lésions aux solutions et thérapies existantes.
- effectuer une veille documentaire afin de pouvoir actualiser ses connaissances dans le domaine de la prévention et la gestion des risques sonores.